



## CONSEIL MUNICIPAL

Du 1<sup>er</sup> juillet 2022

\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-deux, le Premier du mois de Juillet à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Virginie RECARTE 3<sup>e</sup> adjointe, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Madame Laure AURRIAC, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

**Absents Excusés** : Monsieur Patxi LUBERRIAGA, Monsieur Michaël PIONETTI

**Procuration** : Monsieur Patxi LUBERRIAGA à Monsieur Maxime CAFFRAY, Monsieur Michaël PIONETTI à Madame JAY Caroline

**Secrétaire de séance** :

Date de la convocation : 24/06/2022

Date de l'affichage : 24/06/2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Nombre de membre ayant une procuration : 2

#### **Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2022 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;
- **Délibérations à l'ordre du jour** :

- 01 – Rapport de la chambre régionale des comptes concernant la CAGD
- 02 – Renouvellement des bulles éclairage public : programmation pour 2022
- 03 – Convention d'adhésion au CDG sur la gestion du dispositif de signalement
- 04 – Ouverture d'un poste d'agent technique en CDD
- 05 – Renouvellement du CDD du cuisinier
- 06 – Programme des coupes de bois pour 2023
- 07 – Vente du tracteur Massey Ferguson
- 08 – Plan de financement parcelle de sénescence : parcelle 48a
- 09 – Projet de tonne flottante
- 10 – Travaux de rénovation des menuiseries extérieures épicerie et boulangerie
- 11 – Achat chargeur et demande du FEC

#### ■ Questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Mme Marie PE propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 20 mai 2022 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

**Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :**

**Décision n° 2022-03** – Décision de signer le devis pour le changement du portail de l'école pour un montant de 3 120.00 € TTC avec la société AC PORTAIL. Travaux prévus au budget 2022 en investissement au compte 2313-202203. Première tranche de rénovation du groupe scolaire.

**Décision n° 2022-04** – Décision de signer le devis pour la réparation de la barrière canadienne du bourg avec l'entreprise GAUJACQ Dominique pour un montant de 3 420.00 € TTC. Barrière dégradée par une entreprise de transports forestiers mais pris en compte par l'assurance.

**Délibérations à l'ordre du jour :**

**01 – Rapport de la chambre régionale des comptes concernant la CAGD**

M. le Maire présente la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la période 2016-2020 : rapport qui a été transmis à chaque membres de l'assemblée. La chambre régionale des comptes est l'institution qui contrôle la gestion des collectivités locales. Les magistrats qui la composent sont des magistrats financiers indépendants. La période concernée par ce rapport est 2016 à 2020, soit la gestion de la précédente équipe.

La Chambre Régionale des Comptes informe que sur 22 recommandations émises lors du précédent contrôle 21 ont été suivies d'effet soit un taux d'exécution de 95 %

Elle émet également des observations et recommandations sur :

- La situation financière et budgétaire : Épargne nette chute de 5,7 ME à 2,2 ME sur la période, Recours à l'emprunt important avec un encours de dette en nette hausse (de 25,1 ME à 41,1 ME)
- La gestion du personnel en poursuivant la mutualisation des services. Les dépenses de fonctionnement sont passées de 20,6 ME à 25,9 ME.
- Les compétences eau et assainissement : Le service public de l'eau du grand Dax ne gère effectivement que 2 communes (Dax et Seyresse) sur 20, soit 37% de la population. Pour les autres communes, la gestion de l'eau est soit déléguée à une entreprise privée (Narrosse), soit confiée à des syndicats (c'est le cas pour 17 communes à 3 syndicats distincts). Il en ressort une situation « illisible et incompréhensible » pour les habitants : Le prix de l'eau varie de 3,95 E à 4,55 E.

Elle formule également d'autres observations, notamment sur :

- La surreprésentation des petites communes au détriment de Dax et St Paul les Dax.
- Le financement accordé aux clubs sportifs car la compétence relative aux politiques sportives n'ayant pas été transférée à la CAGD, la CRC demande « soit de cesser de subventionner irrégulièrement les clubs sportifs, soit de se doter d'une compétence globale en matière sportive ». Des solutions juridiques pérennes sont en cours d'examen.
- La fusion avec la communauté de commune Côte Landes Nature

Après avoir débattu sur le sujet, le conseil municipal prend acte de ces observations.

**02 – Renouvellement des bulles éclairage public : programmation pour 2022**

Monsieur le Maire présente le programme de renouvellement des bulles de l'éclairage public qui se fera sur 3 ans pour un montant estimatif total de 44 158.00 €.

La participation de la commune pour la première tranche de travaux pour 2022 s'élève à 15 434.00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le devis correspondant auprès du SYDEC

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **03 – Convention d'adhésion au CDG sur la gestion du dispositif de signalement**

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la mise en place obligatoire d'un dispositif de signalement de violences, harcèlement moral ou sexuel au travail, agissements sexistes, discriminations dans l'ensemble des administrations.

Le CDG a nommé un Référent Signalement et propose aux communes une convention pour bénéficier de ce service gratuit.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service et demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion auprès du CDG et toutes pièces s'y rapportant

#### **Avis du conseil :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

### **04 – Ouverture d'un poste d'adjoint technique en CDD.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame CONGUES Geneviève fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Elle sera remplacée au poste d'aide-maternelle par Madame LAPIERRE Muriel.

Afin de remplacer Muriel à son poste, il y a lieu de recruter un agent de service pour le service à la cantine et l'entretien des salles communales.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps complet à durée déterminée d'adjoint technique à compter du 29 août 2022 pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter l'agent et de signer le contrat et toutes pièces relatives à cette embauche.

#### **Avis du conseil :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **05 – Renouvellement du CDD du cuisinier**

Suite au renouvellement de la disponibilité du cuisinier de la cantine pour une année supplémentaire, il y a lieu de renouveler également le contrat à durée déterminé de Monsieur GRIEU Olivier qui assure son remplacement.

Je vous propose de m'autoriser à signer le contrat de Monsieur GRIEU pour une année supplémentaire.

#### **Avis du conseil :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1 (Virginie RECART)

## **06 – Programme des coupes de bois 2023**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CAFFRAY Mawime qui présente le programme d'assiette des coupes de bois pour l'année 2023 proposé par l'Office National des Forêts et qui a été examiné par la commission forêt :

### **Coupes prévues**

<b>Essence</b>	<b>Nature de la coupe</b>	<b>N° parcelle</b>	<b>Volume estimé</b>	<b>Surface</b>
Pin maritime	RA	1b	1011	10.11
Pin maritime	E2	6	371	12.35
Pin maritime	E2	9	303	10.09
Pin maritime	E2	13	286	9.54
Pin maritime	E1	31	186	7.45
CHP	A3	53b	53	1.51
CHP	A3	54a	360	10.28
CHP	A3	54b	31	0.89

### **Ajournement de coupe**

<b>Essence</b>	<b>Nature de la coupe</b>	<b>N° parcelle</b>	<b>Surface</b>	<b>Année de report</b>	<b>Motif du report</b>
Pin maritime	E1	15	17.80	2024	Hauteur dominante faible

### **Suppression de coupe**

<b>Essence</b>	<b>Nature de la coupe</b>	<b>N° parcelle</b>	<b>Surface</b>	<b>Motif</b>
CHP	RE	48a	6.72	Contrat Natura 2000

Monsieur le Maire propose de valider le programme des coupes de bois pour l'année 2023 et demande l'autorisation à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer tout acte concernant ce programme 2023.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **07 – Vente du tracteur Massey Ferguson**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tracteur MASSEY FERGUSON datant de 1966 n'est plus réglementaire pour l'usage d'une collectivité.

Il propose de le mettre à la vente au prix de 3 500.00 € et demande de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires et de signer les documents relatifs à la vente du tracteur.

### **Avis du conseil :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **08 – Plan de financement parcelle de sénescence : parcelle 48 a**

Monsieur le Maire rappelle la décision de conclure un contrat Natura 2000 « îlot de sénescence » sur la parcelle 48a cadastrée F 313, d'une surface d'un peu plus de 6 Ha, située dans le bois des Barthes communales en date du 20 mai dernier. Pour rappel, la commune gère 150 Ha de forêt.

Maxime CAFFRAY souligne la diversité de la faune et la flore présente sur cette parcelle : pas moins de 11 espèces de chauves-souris, diverses espèces protégées d'oiseaux (des pics notamment) et de tortues, des chênes centenaires, etc.

Il convient aujourd'hui d'en approuver le contrat et son plan de financement.

Le coût total s'élève à 26 550.00 € à savoir :

- Ilot de sénescence 25 320.00 €
- Achat de l'illustration 240.00 €
- Achat du panneau de support 990.00 €

Ce panneau sera implanté du côté du Grand Douilh, dans la Barthe.

Un autofinancement de la commune de 20 % est obligatoire soit 5 310.00 € qui ne seront pas une dépense mais une amputation de l'aide qui s'élèvera à 21 240.00 €. Pour rappel, Mr Babin a estimé le fruit d'une gestion plus classique à un montant équivalent sur la même durée.

	<b>F12i</b>	<b>F14i</b>	<b>Total TTC</b>
<b>Autofinancement public</b>	5 064.00 €	246.00 €	5 310.00 €
<b>Financement Natura 2000</b>	20 256.00 €	984.00 €	21 240.00 €

Joël BONHOMME émet des réserves sur cette décision, notamment sur la durée du contrat (30 ans sans intervention humaine) et déplore une décision prise trop vite. Certains éleveurs, qui ne se sont pas manifestés au comité de site qui présentait ce projet, y sont aujourd'hui opposés.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour l'autoriser à signer le contrat et le plan de financement.

### **Avis du conseil :**

Pour : 11

Contre : 1 (Joël BONHOMME)

Abstention : 1 (Christel PAGEOT)

## **09 – Projet de tonne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de tonne flottante dans les Barthes a été déposé par Messieurs DUCASSE Christopher et CAMPISTRON Paul et présenté à la commission Barthes.

La fédération de Chasse a donné un avis favorable à ce projet qui doit être transmis à la DDTM avec un avis de la commune.

Je sollicite votre avis sur ce projet.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **10 – Travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'épicerie et de la boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention pour les travaux de rénovation des menuiseries auprès de la Préfecture dans le cadre du DETR et auprès de la CAGD dans le cadre de la rénovation énergétique et informe que ces dossiers ont reçu un avis favorable.

De ce fait, je vous informe du lancement de la consultation d'entreprises pour effectuer ces travaux estimés à 56 000 € HT, répartis en deux lots : Lot 1 « Menuiseries épicerie », Lot 2 « Menuiseries boulangerie ».

La remise des offres est prévue le 29 juillet 2022 pour un démarrage prévisionnel des travaux fin novembre.

Je sollicite votre autorisation pour retenir l'offre la « mieux disante » conformément au règlement de consultation et de signer toutes les pièces relatives à ce marché avec l'entreprise qui sera retenue.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **11 – Achat d'un chargeur et demande du FEC**

Monsieur le Maire propose d'acheter un chargeur pour le tracteur de la commune. Après consultation de différents fournisseurs, l'offre de l'entreprise LANDIMAT, seul concessionnaire New Holland qui permet de garantir le montage, d'un montant de 12 900 € HT paraît la plus raisonnable.

Je vous propose de m'autoriser à signer le devis et de présenter l'achat de cet équipement au Fonds Départemental des Communes (FEC) alloué par le Conseil Départemental pour l'année 2022.

Avis du conseil :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h50

Le Maire,  
Hervé DARRIGADE

